



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 063-256300187-20241010-2024_10_39-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du
10/10/2024

Délibération
n° 2024-10-39

Date de convocation :
26/09/2024

Nombre de membres
en exercice : 89

Nombre de membres
présents : 45

Nombre de suffrages
exprimés : 50

VOTE :

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 octobre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Etai~~ent~~ présents : Voir liste jointe.

Objet : Négociation d'un emprunt de 2 500 000 € pour la réhabilitation du réservoir de BLANZAT et l'installation de la turbine

Monsieur le Président demande l'accord du Comité pour négocier un emprunt de 2 500 000 €, comme prévu au budget 2024, pour la réhabilitation du réservoir de BLANZAT et l'installation de la turbine.

L'emprunt pourrait être réparti comme suit :

- Un emprunt à moyen terme (25/30 ans) de 2 100 000 € pour le financement des travaux,
- Un emprunt à court terme (2 ans) de 400 000 €, en attendant d'avoir perçu le FCTVA.

Contact a déjà été pris avec plusieurs banques, dont le Crédit Agricole et la Banque des Territoires.

Il est demandé au Comité d'autoriser le Président à signer le contrat de prêt avec l'établissement bancaire qui fera la proposition la plus intéressante.

DELIBERATION

Le Comité Syndical, les explications du Président entendues :

- **Donne son accord pour que le Président négocie avec les banques un emprunt de 2 500 000 €, comme prévu au budget 2024, pour la réhabilitation du réservoir de BLANZAT et l'installation de la turbine,**
- **Autorise le Président à signer le contrat de prêt avec l'établissement bancaire qui fera la proposition la plus intéressante.**

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.**

Le Président,
René LEMERLE

